

DECISIONS/ DÉCISIONS
City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
October 25 octobre 2023

PUBLIC MEETING AGENDA 5 :30/L'ORDRE DU JOUR – RÉUNION PUBLIQUE 17 :30

1. ADOPTION OF PUBLIC MEETING AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion by Roxanne Richard and seconded by Myles Malley to **adopt** the agenda with an additional item. Update on Vision Lands / Roxanne Richard propose **l'adoption** de l'ordre du jour avec un point supplémentaire. Mise à jour sur les terres de vision. Myles Malley appuie la motion.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

2. ADOPTION OF MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 27 / ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE.

Motion by Roxanne Richard and seconded by Maxime Gauvin to **adopt** the meeting minutes of September 27 / Roxanne Richard propose **l'adoption** du procès-verbal de la réunion du 27 septembre. Maxime Gauvin appuie la motion.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

ADOPTION OF MINUTES OF THE SPECIAL MEETING OF OCTOBER 4 / ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 4 OCTOBRE.

Motion by Michelle Melendy and seconded by Maxime Gauvin to **adopt** the meeting minutes of October 4 / Michelle Melendy propose **l'adoption** du procès-verbal de la réunion du 4 octobre. Maxime Gauvin appuie la motion.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

3. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES/REVUE DE LA DERNIÈRE RÉUNION

None/Rien à signaler.

4. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULING OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES//DEMANDES DE DÉROGATIONS APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

- (a) **217-219 John Street, Moncton NB (PID 00721662) - A Variance Application submitted by Nicolas Jelic on behalf of 727414 NB Ltd** to construct a three-storey apartment building on John Street. The apartment building will consist of six residential units. / Une demande de dérogation pour construire un immeuble d'appartements de trois étages donnant sur la rue John. Cet immeuble comprendra six logements. (File/Dossier: 23MV-45191)

The property is zoned MU (Mixed Use). The proposal requires the following applications:

1. Variance Application

- a. To remove the requirement to landscape the rear yard within 1.5m of the main building;
- b. To permit parking in the rear yard setback;
- c. To reduce the number of surface parking spaces from 6 spaces to 3 spaces;

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
October 25 octobre 2023

- d. To reduce the width of the parking spaces from 2.75m to 2.5m; and
- e. To permit the garbage enclosure within the rear yard setback.

La propriété appartient à la zone MU (Zone d'usages mixtes). Pour permettre de réaliser le projet proposé, il faut déposer la demande suivante :

1. Demande de dérogation

- a. Pour supprimer l'obligation de paysager la cour arrière à moins de 1,5 mètre du bâtiment principal.
- b. Pour autoriser l'aménagement de places de stationnement dans la marge de retrait de la cour arrière.
- c. Pour réduire le nombre de places de stationnement en surface, qui passerait de six à trois places.
- d. Pour réduire la largeur des places de stationnement, qui passerait de 2,75m à 2,5m.
- e. Pour autoriser l'aménagement d'une enceinte regroupant les bacs à ordures dans la marge de retrait de la cour arrière.

Motion by Maxime Gauvin and seconded by Michelle Melendy that the application be **approved** subject to the following terms and conditions:

1. The existing vegetation remain undisturbed as shown on the site plan;
2. The 1.5m opaque fence be made of wood, PVC, or other similar quality material, but shall not include chain link fencing;
3. The fence be installed as soon as possible, weather permitting, but no later than six months after the building has been constructed;
4. The applicant shall provide unit numbers for the main building prior to the issuance of a building and/or development permit; and
5. The development shall be in substantial conformance with the site plan and elevation drawings attached hereto.

*Motion présentée par Maxime Gauvin et appuyée par Michelle Melendy recommande que l'application soit **approuvée**, sous réserve de la condition ci-après :*

1. *La végétation existante doit rester intacte, comme il est indiqué sur le plan du site.*
2. *La clôture opaque de 1,5 m doit être fabriquée en bois, en PVC ou dans un autre matériau de qualité comparable, et non en mailles losangées.*
3. *Cette clôture doit être installée le plus tôt possible, si la météo le permet, mais au plus tard six mois après la construction de l'immeuble.*
4. *Le demandeur doit fournir les numéros des appartements du bâtiment principal avant de se faire délivrer le permis de construction ou d'aménagement.*
5. *Le projet d'aménagement doit être essentiellement conforme au plan d'implantation et aux dessins d'élévation reproduits ci-joint.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

- (b) 21-25 Picardie Crescent, Moncton, NB (PID/NID 70696539) - A Conditional Use and Variance Application submitted by Martell Custom Homes to permit rowhouses within the R3 zone. / Une d'usage conditionnel et de dérogation pour autoriser l'aménagement d'une habitation en rangée dans la zone R3. (File/Dossier: 23MC-45228 & 23MV-45229)

Two applications are required to facilitate the project as proposed:

1. Conditional Use Application

- a. To permit a rowhouse dwelling in the R3 zone; and

2. Variance Application

- a. To permit non-traditional materials (vinyl siding) on the ground floor of the building.

Pour permettre de réaliser le projet proposé, il faut déposer les demandes suivantes :

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
October 25 octobre 2023

1. Demande d'usage conditionnel

a. Pour autoriser l'aménagement d'une habitation en rangée dans la zone R3.

2. Demande de dérogation

a. Pour permettre l'utilisation de matériaux non traditionnels (bardage de vinyle) sur la façade

Motion by Myles Malley and seconded by Roxanne Richard that the Conditional Use Application and Variance be **approved** subject to the following terms and conditions:

1. That the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted.

*Motion présentée par Myles Malley et appuyée par Roxanne Richard recommande que la demande d'usage conditionnel et que la demande de dérogation soit **approuvée**, sous réserve de la condition ci-après :*

1. En outre, les travaux d'aménagement se dérouleront en respectant essentiellement les plans et les dessins soumis.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

5. TENTATIVE SUBDIVISIONS/LOTISSEMENTS PROVISOIRES

None/Rien à signaler

6. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS/QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

- a) City of Moncton Development Charge Bylaw – The purpose of this item is to present proposed amending Development Charge Bylaw 1519.3 to establish the Harrisville Boulevard, Marriott Drive, MID Trunk Sewer Upgrade and Shediac Road Development Charge Areas.

l'Arrêté sur les redevances d'aménagement de la Ville de Moncton - Ce point a pour but de présenter le projet de modification du l'arrêté 1519.3 sur les redevances d'aménagement afin d'établir les zones de redevances d'aménagement du boulevard Harrisville, de la promenade Marriott, de modernisation de l'égout collecteur de Développement industriel de Moncton et du chemin Shediac.

Motion by Roxanne Richard and seconded by Myles Malley to **recommend** that the Planning Advisory Committee provide its written views in support of amending By-law #Z-1519.3.

Public Hearing is planned for November 20th.

*Motion présentée par Roxanne Richard et appuyée par Myles Malley **recommande** que le Comité consultatif de Moncton se prononce par écrit en faveur de la modification de l'Arrêté n° Z-1519.3.*

L'audience publique est prévue pour le 20 novembre.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
October 25 octobre 2023

- b) Re-adoption of Fees and Charges By-law/réadoption de l'Arrêté sur les droits et les redevances:

Moncton City Council is considering re-adopting the Fees and Charges By-law(current By-law # A-1323, proposed By-law # A-1324). Fees and charges under Appendix B pertain to planning and development and require the views of the Planning Advisory Committee.

Le Conseil municipal de Moncton envisage de procéder à la réadoption de l'ArrêtéA-1323 sur les droits et les redevances, qui deviendra l'arrêté A-1324. Les droits et les redevances visées à l'annexe B se rapportent à la planification et au développement et requièrent l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

Motion by Michelle Melendy and seconded by Myles Malley to **recommend** that the Planning Advisory Committee provide its written views to Council in support of adopting proposed By-law # A-1324 (Appendix B), A By-law Respecting Fees, Rates and Charges for Services Provided by the City of Moncton.

Motion présentée par Michelle Melendy et appuyée par Myles Malley recommande que le Comité consultatif d'urbanisme transmette au Conseil ses avis écrits quant à l'adoption de l'Arrêté proposé concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-1324 (annexe B).

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

- 7a) Vision Land Secondary Municipal Plan and master planning process.
Update – Jim Scott of Trace Planning & Design

*Plan municipal secondaire de Vision Land et processus de planification directeur.
Mise à jour – Jim Scott de Trace Planning & Design*

NEXT MEETING NOVEMBER 22 / PROCHAINE RÉUNION 22 NOVEMBRE